

## Chapitre 11 – Les opérations relatives au personnel

p. 164  
Ex. 1

**EX 1** La société « Bonbons Nougat SA » de Monthey a pour employée Madame Lescombes. Compléter son décompte de salaire ci-dessous pour le mois de novembre. Madame Lescombes a 26 ans et gagne un salaire brut de CHF 4'300.

Bonbons Nougat SA Rue de la Gare 15 1870 Monthey		Madame Paule Lescombes Rue des Saphirs 3 1870 Monthey		
Décompte de salaire pour novembre				
Salaire brut		4'300.00 CHF		
Déductions	Taux	Salaires soumis	Cotisations	Total
Retenues AVS/AI/APG				
Retenues AC				
Retenues LPP	3,50 %	2'156.25 CHF		
Retenues LAA	0,93 %			
Total des retenues				
Salaire net				

p. 165  
ex. 2

**EX 2** Calcul de la LPP : compléter le tableau suivant selon l'exemple.

	Salarié N° 1	Salarié N° 2	Salarié N° 3	Salarié N° 4	Salarié N° 5
Salaire mensuel	2'400	8'700	5'600	1'600	2'200
Salaire soumis à la LPP ?	oui				
Salaire coordonné	2'400 – 2'143.75 = 256.25				
Cotisation LPP 7,5 %	256.25 · 7,5 % = 19.25				

**EX 5** Journaliser les opérations sur la base de ce décompte.  
Liste récapitulative des salaires du mois de mars (voir tableau).

*Travail à faire :*

a) journaliser le paiement du total des salaires par la banque, la comptabilisation des retenues à la charge des travailleurs en faveur des assurances sociales.

Sachant que la cotisation AF est de 2 %, les frais administratifs de 0,5 % et la cotisation globale à la caisse de retraite de 16 % :

b) établir le décompte des charges sociales ;

c) journaliser ce décompte.

Nom des employés	Salaire de base	Commissions, gratifications, salaire en nature, autres gratifications	Salaire soumis à cotisation AVS/AI/APG	Salaire soumis à cotisation AC et assurance accidents (max. 148'200 par an)	Salaire prévoyance professionnelle	Non soumis à cotisations : allocations familiales, frais remboursés, etc.	Total brut en espèces	Dédutions					Montant net payé
								Cotisations AVS/AI/APG 5,3 %	Cotisations AC 1,10 %	Cotisations AANP 1,4 %	Cotisations prévoyance professionnelle 8 %	Impôts Autres	
Moulin Julie	6'500.00		6'500.00	6'500.00	4'356.25	280.00	6'780.00	344.50	71.50	91.00	348.50	855.50	5'924.50
Miéville Georges	8'400.00		8'400.00	8'400.00	5'078.75	280.00	8'680.00	445.20	92.40	117.60	406.30	1'061.50	7'618.50
Bolay Serge	5'200.00	2'000.00	7'200.00	7'200.00	5'056.25	465.00	7'665.00	381.60	79.20	100.80	404.50	966.10	6'698.90
Arn Charlotte	9'200.00		9'200.00	9'200.00	5'078.75		9'200.00	487.60	101.20	128.80	406.30	1'123.90	8'076.10
	29'300.00	2'000.00	31'300.00	31'300.00	19'570.00	1'025.00	32'325.00	1'658.90	344.30	438.20	1'565.60	4'007.00	28'318.00

**EX 6** *Travail à faire :*

Même travail que pour l'exercice 5, après avoir complété le décompte ci-dessous. Même conditions qu'à l'exercice précédent.

Nom des employés	Salaire de base	Commissions, gratifications, salaire en nature, autres gratifications	Salaire soumis à cotisation AVS/AI/APG	Salaire soumis à cotisation AC et assurance accidents (max. 148'200 par an)	Salaire prévoyance professionnelle	Non soumis à cotisations : allocations familiales, frais remboursés, etc.	Total brut en espèces	Dédutions					Montant net payé
								Cotisations AVS/AI/APG 5,3 %	Cotisations AC 1,10 %	Cotisations AANP 1,4 %	Cotisations prévoyance professionnelle 8 %	Impôts Autres	
Blanc Kevin	4'400.00	500.00	4'900.00			320.00	5'220.00						
Dessauges Nathan	5'000.00	800.00	5'800.00				5'800.00						
Marendaz Zoé	12'000.00		12'000.00			215.00	12'215.00						
Cenzato Eva	3'600.00		3'600.00			510.00	4'110.00						
	25'000.00	1'300.00	26'300.00			1'045.00	27'345.00						

p. 276  
ex. 12

**EX 12** Journal de la gestion d'un immeuble

1. Achat d'un immeuble locatif le 30 octobre, pour le prix de 3'800'000, ainsi qu'un terrain pour 250'000.
2. Paiement, par la banque, des frais d'acte et droits de mutation 115'000, dont 2'450 de TVA.

Nous reprenons du vendeur les postes suivants :

3. Part des assurances payées pour l'année en cours 9'000.
4. Loyers de novembre reçus d'avance 5'950.
5. Stock de combustible 15'000.
6. Forfait annuel d'entretien de l'ascenseur, part pour les deux mois à venir 2'300 + TVA à payer.
7. Forfait annuel d'entretien de la chaufferie pour les deux mois à venir 4'800 + TVA à payer.
8. Reprise de la dette hypothécaire (échéance trimestrielle) du vendeur de 1'800'000, ainsi que ses intérêts courus au taux de 2,5 %, dès le 30 septembre.
9. Notre banque nous accorde un crédit hypothécaire de 1'600'000 au taux de 2,8 %. Montant réglé directement au vendeur.
10. Nous réglons le solde dû au vendeur par notre compte courant bancaire.

Opérations de novembre et décembre :

11. Paiement de divers frais relatifs à l'immeuble 520 + TVA 8,1 %.
12. Encaissement des loyers 45'000.
13. Facture de 5'350 TTC pour l'installation d'un système de vidéosurveillance de l'immeuble.

Opérations de clôture au 31 décembre :

14. Paiement de l'intérêt hypothécaire de la dette reprise ainsi que l'amortissement financier 2 %.
15. Intérêt couru de la dette du pt. 9.
16. Amortissement indirect de l'immeuble : 2 % de la valeur comptable.
17. Loyers reçus d'avance 7'500.
18. Loyers à recevoir 3'280.
19. Combustible en stock 6'500.
20. Comptabilisation du loyer de l'entreprise située dans l'immeuble 48'000 par an.

*Travail à faire :*

1. Journaliser toutes les opérations, en tenant compte de la TVA. Tous les paiements se font par virement bancaire.
2. Reporter les opérations dans les comptes 8000 Charges de l'immeuble, 8100 Produits de l'immeuble et 8020 Chauffage.
3. Déterminer le résultat pour l'immeuble.